

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 216

présenté par

Mme Guittet, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères

ARTICLE 19

À l'alinéa 11, après la référence :

« 8° »,

insérer les mots :

« ou au 9° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.